



UGSEL NATIONALE
277, rue St Jacques - 75240
PARIS Cedex 05
Tel : 01.44.41.48.55
Contact : f-mory@ugsel.org



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renseignements administratifs : Dany BOULLIER, 06 82 06 71 02

Renseignements techniques, Directeur Compétition : Chris BRAZEY, 06 19 75 44 66

brazey@laposte.net

UGSEL LOIRET – 51 boulevard Aristide Briand – 45001 ORLEANS cedex 1

➤ **Dates et lieux :**

Mercredi 22 mai 2019 : Accueil au LEGT Ste Croix St Euverte à partir de 16h00, 2 place du Champ St Marc 45000 ORLEANS

Judi 23 mai 2019 : *Championnat par cordée de difficulté*

- Collège (benjamins/minimes) : LEGT Ste Croix St Euverte, 2 place du champ St Marc 45000 ORLEANS
- Lycée (Cadets/juniors) : Gymnase Georges Chardon, 1 rue des Roses - 45100 ORLEANS

Vendredi 24 mai 2019 : *Championnat par cordée de blocs*

- Collège (benjamins/minimes) : LEGT Ste Croix St Euverte, 2 place du Champ St Marc 45000 ORLEANS
- Lycée (Cadets/junior) : Gymnase Gaston Couté, venelle de la voie, 45000 ORLEANS

➤ **Hébergement** : Une liste est proposée en annexe de ce document.

➤ **Restauration** : Forfait obligatoire de 4 repas du mercredi soir au vendredi midi : 30 euros

➤ **Déplacement** : Pour les Jeunes Officiels, une rotation en car (prise en charge par l'organisation) sera mise en place le midi entre les deux sites d'épreuves de de difficultés (LEGT et gymnase G.Chardon).

➤ **Droits d'engagement** : 11.50 € par grimpeur.

➤ **Primes kilométriques** : La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0.02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour; référence dicoroute)

➤ Aucune navette n'est prévue pour les déplacements

➤ **Photos** : La participation à cette compétition entraîne la cession du droit à l'image. En cas de refus, merci de prévenir l'organisation.

➤ **L'inscription des participants doit être effective obligatoirement dans Usport**

➤ **Questionnaire** : A retourner accompagné du règlement pour le jeudi 02 mai 2019 à :

UGSEL LOIRET, 51 boulevard Aristide Briant, 45001 ORLEANS cedex 1

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Règlements : Se référer aux règlements sportifs généraux UGSEL 2016/2020 et particuliers 2016/2020 parus sur le site de l'UGSEL NATIONALE (www.ugsel.org) – activité pleine nature- Escalade

Représentant le bureau national : A déterminer

Représentant la CTN : Sébastien GNECCHI

Organisation générale et technique : Ghislaine POTEL

Organisation logistique : Chris BRAZEY

Charte éthique et sportive : Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la charte Ethique et sportive

Licences Conformément à l'article 12 des statuts de l'Ugsel Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, la licence Ugsel est obligatoire pour participer aux activités de l'association sportive, à des activités inter-établissements et à des championnats organisés par l'Ugsel. Elle est exigée avant le début de toute compétition, par l'organisateur et/ou le délégué sportif. La licence est annuelle et validée par le Comité pour la durée de la saison sportive, du 1er septembre au 31 octobre de l'année scolaire suivante.

Lors des championnats Ugsel, la licence peut être présentée sous différentes formes : - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique). Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions. En cas de non présentation de la licence ou du listing, la participation de l'élève à la compétition est toutefois soumise à une vérification immédiate et à la présentation d'une pièce d'identité.

Juges de voies : L'organisation fournit des juges de voies en s'appuyant sur les AS locales. Chaque comité peut amener des jeunes validés au niveau du comité et du territoire. Ceux-ci pourront obtenir une validation au niveau national. Le fichier de demandes de validation devra être envoyé en même temps que le relevé de qualification. Pour les JO non locaux, seuls les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} seront retenus.

Tenue vestimentaire : Se référer à l'article 10 des règlements généraux relatifs aux maillots d'établissements et publicité.

Règlements disciplinaires : Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Lutte contre le Dopage : Les procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements

Vols : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol. Chacun doit être responsable de ses effets personnels et savoir les surveiller ou les faire surveiller

Scannez
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.io/app



PROGRAMME GENERAL

❖ MERCREDI 22 MAI 2019

A partir de 16h00 : accueil des délégations au lycée Ste Croix St Euverte, 2, place du champ St Marc, ORLEANS 45000.

18h15 : Réunion technique Enseignants et JO

19h15 : diner au lycée Ste Croix St Euverte

20h30 : Retour aux hôtels.

❖ JEUDI 23 MAI 2019

Championnat de difficulté par cordée

Collégiens – LEGT Ste Croix St Euverte- 2, place du champ St Marc, 45000 ORLEANS

Lycéens – Gymnase Georges Chardon- 1, rue des roses, 45100 ORLEANS

7h45 : Accueil des compétiteurs.

8h00 : Démonstration des voies = poste vidéo.

8h30 : Temps pastoral

8h45 : Entrée du 1^{er} compétiteur à la chambre d'appel

9h00 : Départ du premier compétiteur de chaque catégorie.

11h30 : Distribution des pique-niques. (Gymnase Chardon)

12h00/13h30 : Déjeuner (au self du legt)

18h00 : Fin des compétitions Lycée

18h00 : Fin des compétitions collège

19h00 : Diner des JO

19h15 : Diner compétiteurs

19h15 : Verre de l'amitié (enseignants, officiels), gymnase LEGT

19h45 : Evaluation théorique, jeunes officiels, LEGT (salle 307)

20h15 : Diner enseignants

20h30/21h30 : Animation autour du handisport (LEGT)

21h30 : Retour aux hôtels.

❖ VENDREDI 24 MAI 2019

Championnat de blocs par cordée.

Collège (benjamins/minimes) : LEGT Ste Croix St Euverte, 2 place du champ St Marc ORLEANS

Lycée (Cadets/juniors) : Gymnase Gaston Couté, venelle de la voie, 45000 ORLEANS

8h00 : Accueil, réunion technique, juges, ouvriers ;

8h15 : Démonstration des blocs par vidéos.

8h30 : Début de la compétition.

11h30/13h30 : Déjeuner LEGT

13h00 : Fin de la compétition.

13h30 : Affichage des résultats

13h45 : Podiums de l'ensemble de la compétition

ANNEXE

Hébergements championnat de France UGSEL escalade Orléans

1) Séjours et affaires Orléans Jeanne d'Arc (appart hôtel) :

11, place du 11 juin 1944 45000 Orléans, Tram B à 10', Distance du lycée Ste Croix St Euverte 400m, prix indicatif pour chambre double 57€.

2) Jack Hotel :

18, cloître st Aignan 45000 Orléans, Tram B à 10', Distance du lycée 1km, prix indicatif 80€ (pour 3 personnes).

3) Appart'city :

4, rue de Lahire 45000 Orléans, gare et tram A à 10', distance du lycée 2.5km, prix indicatif 68€.

4) Cassiopée (Appart hôtel) :

6, rue Stanislas Julien 45000 Orléans, Tram A et B à 5', Distance du lycée 3.2km, Prix indicatif 85€ (pour 4).

5) Apparthotel Adagio Access :

3, rue JF Deniau 45000 Orléans, Tram A, Distance du lycée 2.7km, Prix indicatif 68€.

6) Odalys city St Jean :

26, rue du faubourg St Jean 45000 Orléans, Tram B à 5', Distance du lycée 3.2km, prix indicatif 60€.

7) Saxhotel :

255, route nationale 45770 Saran (Orléans nord), Distance du lycée 5.5km, Prix indicatif 45€.

8) Mister Bed :

234, rue Francis Perrin 45770 Saran, Distance du lycée 11km, Prix indicatif 26€.

9) Fasthotel :

Rue Brillat Savarin zone expo sud 45100 Orléans sud, Tram A à 10', Distance du lycée 6km, Prix indicatif 44€.

10) Comfort Hotel :

Rue Brillat Savarin zone expo sud 45100 Orléans, Tram A à 10', Distance du lycée 6km, Prix indicatif 64€.

11) Ibis Budget :

18bis rue des montées 45100 Orléans sud, Tram A à 10', Distance du lycée 5.2km, Prix indicatif 47€.

12) Formule 1 :

50bis route d'Orléans, 45380 La Chapelle St Mesmin (ouest Orléans), Tram B à 4', Distance du lycée 7km, Prix indicatif 31€.

13) 1^{ère} Classe :

9, rue d'aquitaine 45380 La Chapelle St Mesmin, Tram B, Distance du lycée 7km, Prix indicatif 40€.

14) B&B Hotel :

ZA la chistera Bel Air 45380 La Chapelle St Mesmin, Tram B, Distance du lycée 7.5km, Prix indicatif 36€.

Le lycée et deux gymnases sont sur la ligne B du tram. Le gymnase Chardon est sur la ligne A du tram. Ainsi que la gare.



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org